

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de résolution européenne relative au « respect de l'Etat de droit au sein de l'Union européenne » cherche à condamner la Pologne et la Hongrie, sous prétexte que ces deux États porteraient des valeurs contraires à celles de l'Union Européenne.

Pourtant, ces Etats participent de la diversité politique et nationale constitutive du projet européen.